



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

82

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
FC/LET230687
Tél : PL 05.59.80.8718
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 7 juillet 2023

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par CD 64 – DGA PID -BNS en date du 05/06/23 enregistré sous le numéro AIOT-0100023062 concernant l'opération suivante :


Démolition et reprise des berges de l'ouvrage maçonné sur la RD 933 sur le Saison

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur départemental
des territoires et de la mer,
L'adjointe à la cheffe du service
eau



Aurélie BIRLINGER

PJ : - 1 dossier
- 1 récépissé
- 1 décision du préfet
- 1 certificat d'affichage

Mairie de Guinarthe-Parenties
200 rue du trait d'union
64390 Guinarthe-Parenties



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier AIOT-0100023062
FC/LET230687

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de, certifie qu'il a
procédé à l'affichage de la déclaration de travaux présentée par CD 64 – DGA
PID -BNS concernant :

**Démolition et reprise des berges de l'ouvrage maçonné sur la RD 933 sur le
Saison**

Cet affichage a eu lieu pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa
réception en Mairie, soit du au

Fait à, le

(cachet de la Mairie)

Le Maire,

Ce document est à retourner à la DDTM (SGPE - UTMA) une fois les formalités remplies

Via le lien en partie 3 du mail reçu (à privilégier)

Ou

ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr